Image not found or type unknown

ALD exonérante, impôts, CAF

Par **veronikamars**, le **02/08/2016** à **13:01**

Bonjour,

Mon mari est en ALD exonérante depuis les 30 janvier 2015, cela veut il dire que ses indemnités journalières ne sont pas à déclarer ni aux impôt ni à la CAF ? je cherche sur le net mais je ne trouve rien de clair .

Merci de votre réponse

Cordialement.

Par **amajuris**, le **02/08/2016** à **13:25**

bonjour,
" Certaines affections de longue durée (ALD) sont dites « exonérantes ». Il s'agit d'affections dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé."
source: http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/medecins/exercer-au-quotidien/les-affections-de-longue-duree/qu-est-ce-qu-une-affection-de-longue-duree/les-ald-exonerantes.php

donc, à priori, rien à voir avec les IJ à déclarer au trésor public et à la CAF.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés